PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2024 à 19h00

Nombre membres
En exercice : **15** Présents : 12 Votants : 13

Présents *: Didier CORVEY-BIRON, Annie BERECHE, Jean-Noël MANDIER, Christian ALBERTIN, Valérie DROUVIN, René BAYLE, Vincent CAILLAT, Benjamin CHABERT, Nathalie DECTOT, David GRAND, Mickaël GRAS, Régis LACROIX*

Absents *: Guillaume CROIZAT, Laure ALBERTIN, Marie-Sophie BARBIER donne pouvoir à Valérie DROUVIN*

Sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire ***Secrétaire de séance : Régis LACROIX***

Approbation du précédent procès-verbal

1. **Délibération Prime Exceptionnelle de pouvoir d'achat suite à l'avis favorable du Comité Technique du CDG 38**
   Suite à l'avis favorable du comité technique, le conseil confirme et valide à l'unanimité l'octroi d'une prime de pouvoir d'achat aux agents de la commune. Cette prime sera versée sur la paye du mois de Mars et concerne tous les agents de la commune selon les critères fixés par la fonction publique d'état.

2. **Délibération pour renouvellement de la convention CEP (Conseil en Energie Partagée)**
   L'étude permet de mettre en évidence les grosses consommations de chauffage. Avec le changement de chauffage à l'école il paraît intéressant de renouveler le contrat sur la formule expert pour 3 ans. Validé à l'unanimité.

3. **Délibération pour l'attribution de l'indemnité de Régisseur via le RIFSEEP**
   L'indemnité de responsabilité des régisseurs n'est pas cumulable avec le RIFSEEP et ne peut donc plus être versée à partir de la mise en place de celui-ci. Aussi, il est décidé d'intégrer l'indemnité de Régisseur dans la délibération du RIFSEEP, d'un montant de 110 € par an, à l'IFSE.

4. **Etude et délibération au sujet du dégrèvement de la taxe foncière pour les jeunes agriculteurs de la commune**
   Il est possible d'effectuer un dégrèvement de 50 % pendant 5 ans pour les jeunes agriculteurs qui bénéficient de la dotation Jeune Agriculteur ; Cela n'aura pas une grosse incidence sur la trésorerie de la commune et peut permettre d'aider à l'installation des jeunes agriculteurs. Délibération est prise à l'unanimité POUR le mettre en place.

5. **Information subvention chaufferie Ecole**
   Nous allons percevoir une subvention de l'AGEDEN de 33 865,02 € pour le remplacement de la chaufferie de l'école, sur un montant de dépense de 47 259 € HT, soit 71.66 %. Nous ne sommes pas éligibles à la DSIL, car notre dossier doit être subventionnable à hauteur de 5 000 € minimum, sans dépasser le seuil de 80 % de subvention maximum : la délibération N° 2023 – 020 reste donc sans suite. La cuve, qui se trouve enterrée dans la cour l'école, sera dégazée et remplie de gravas.

6. **Information travaux nouveau site internet**
   Notre site étant vieillissant, il va être renouvelé. Nous repartons de zéro avec une nouvelle présentation. Une information va être transmise par mail à tous les conseillers pour que chacun puisse s'informer et participer. Ce projet est porté par la SMVIC, qui va nous guider et nous accompagner.

7. **Information Beaulieu de France 2024**
   La SMVIC nous subventionne à hauteur de 2 000 €, le Département à hauteur de 1 000 €, et nous attendons un retour de la région et des banques locales. Le budget est conséquent. 3 nuciculteurs vont faire visiter leur

exploitation, ainsi qu'AMB Rousset et COOPENOIX. L'aide de tous les conseillers est attendue pour la préparation de cet événement. Il faudra quelqu'un pour les visites de St Antoine, de Pont-en-Royans. Le Maire de Malleval assurera la visite de sa commune. Des mini bus seront éventuellement empruntés pour y accéder. Si le temps le permet, une visite au couvent des Carmes pourra être envisagée.

8. **Point sur les travaux**

Une partie de la toiture de l'église est à refaire : le 1er devis dépasse 46 000 €. Il faudra également remplacer les protections des vitraux soit avec de la grille, soit avec du « plexis ». Après vote à main levé, il est décidé à l'unanimité de retenir les grilles de protection.
La question est posée quant à réitérer un plan triennal de voirie. Décision sera prise lors du prochain conseil, après la tournée des chemins.

9. **Urbanisme :**

DP LMC WORLD :	Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture – Délivré
(M. BARBIER Sylvain)	Parcelle B 771 – Chemin de Buisson Rond
DP RABAUD David :	Construction d'un abri voiture – Délivré
	Parcelle B 1166 – Chemin de Buisson Rond
DP NAUD Michel :	Remplacement de 3 menuiseries extérieures – Délivré
	Parcelle B 517 – Impasse de Chasse
DP QUINCIEU Gérard :	Installation solaire photovoltaïque en toiture – Délivré
	Parcelle C 358 – Chemin de la Charrière

10. **Divers**

- Retour sur réunion de la SMVIC : lors de la présentation du budget général, le président ainsi que la vice-présidente en charge des ordures ménagères ont tiré la sonnette d'alarme par rapport au volume et tonnage des déchets par rapport au nombre d'habitants. Le coût devrait être de plus en plus cher.
- Les portes battantes ont été posées à l'école. Les poignées vont être changée pour être plus ergonomiques.
- Si le conseil le vote, une délibération sera prise au prochain conseil municipal pour que le Maire puisse verbaliser en cas de dépôt d'ordures en dehors des moloks.
- Pour information : Retour sur réunion de SMVIC concernant l'accueil du mercredi : le coût horaire est de 2,80 € pour un coût réel de 3,23 €. Le tarif va donc augmenter. A ce jour nous avons eu 8 enfants inscrits en 2023. Une source d'économie pourrait être de réduire le nombre d'animateur au strict nombre d'inscrit à l'année (donc plus d'inscription en dépannage). L'autre piste serait d'augmenter la participation des familles (toujours selon QF, actuellement pour la majorité des familles le coût varie entre 8 et 20€ pour une journée de 10h). Les membres du conseil suggèrent d'employer un peu toutes les pistes pour que l'augmentation soit légère auprès des parents, en favorisant la fréquentation régulière. Ce dernier point pose néanmoins question quant au service public qui devient restreint. Il est également suggéré que les centres de loisirs communaux se rapprochent des services intercommunaux en termes de tarif et financement.
- Un mail a été reçu en Mairie concernant la coupe d'arbres effectuée lieu-dit Bois de Chasse. Cette coupe est conforme aux règles qui s'appliquent et au droit individuel des propriétaires.

Séance levée à 20h50

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire et Président de Séance

Régis LACROIX,
Conseiller et Secrétaire de séance

MAIRIE DE BEAULIEU – ISERE –